



## **PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h 30 en visioconférence publique**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

*Les personnes présentes, y compris le public, participent à cette séance en visioconférence, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.*

### **1. ORGANISATION (01)**

#### **2021-03-050 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2021 avec les modifications suivantes:

1. Ajout du point 3.2 intitulé "Dossier de l'employé - Sylvain Villeneuve - Contremaître mécanique - Embauche (03-2000/S0001)".
2. Ajout du point 3.3 intitulé "Dossier de l'employé - Employé numéro 163 - Mesure disciplinaire (03-2000/S0001)".
3. Ajout du point 3.4 intitulé "Dossier de l'employé - Employé numéro 443 - Mesure disciplinaire (03-2000/S0001)".
4. Ajout du point 11.3 intitulé "37, boulevard Perrot - Lot 1 575 681 - Projet de redéveloppement - Frais de parcs (30-8000)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2021-03-051 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 9 FÉVRIER 2021 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 février 2021 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-052 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 16 FÉVRIER 2021 À 18 H 15 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 février 2021 à 18 h 15, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-053 1.4. EXO - TRANSFORMATION DES GARES DE L'ÎLE PERROT - APPUI DU SCÉNARIO PROPOSÉ (01-2510)**

CONSIDÉRANT que les gares Pincourt – Terrasse-Vaudreuil et Île-Perrot présentent plusieurs infrastructures de stationnement encore aménagées de façon temporaire, utilisées au-delà de leur capacité, en plus de présenter des problématiques et enjeux en matière de sécurité des aménagements tels que les passages à niveau;

CONSIDÉRANT qu'en raison notamment de la proximité des gares, des volontés d'amélioration du service et des besoins d'accroissement de la capacité de la ligne, plusieurs études ont été réalisées, dont l'étude en cours, afin d'évaluer la possibilité de consolider les deux gares ou réaménager l'une ou l'autre de façon permanente;

CONSIDÉRANT que suite à une identification des sites potentiels pour la mise à niveau des gares existantes ou la création d'une nouvelle gare, quatre scénarios de transformation des gares regroupés en deux catégories ont été développés et évalués, à savoir le maintien des deux gares actuelles (scénario 1 et scénario alternatif) et la fusion des deux gares actuelles en une gare unique (scénario 2.a et 3).

CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative de ces scénarios a par la suite été réalisée, couvrant les domaines suivants: clientèle, coûts, environnement, technique, acceptabilité sociale et opération;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette analyse, le scénario de gare unique à la gare île-Perrot (scénario 2.a) apparaît le meilleur scénario au global;

CONSIDÉRANT que dans ce scénario, la gare Pincourt – Terrasse-Vaudreuil serait démantelée et il y aurait une mise à niveau et un agrandissement de la gare île-Perrot;

CONSIDÉRANT que ce scénario permet entre autres de réduire drastiquement les problématiques de sécurité aux deux gares de l'île, de résoudre les problématiques de saturation du stationnement, même dans le cas d'une augmentation significative de l'achalandage, d'améliorer les conditions d'opération du train, des gares et des autobus et de maîtriser les coûts d'exploitation d'Exo;

CONSIDÉRANT qu'Exo propose donc de retenir le scénario 2.a pour approfondissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'APPUYER le scénario proposé par Exo pour la transformation des gares de l'île Perrot, à savoir le scénario 2.a qui consiste en la fusion des deux gares existantes sur la gare île-Perrot, avec agrandissement de celle-ci.

DE transmettre une copie de la présente résolution à Exo.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-054 1.5. MAISON DES SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES - HAPPENING VIRTUEL 2021 (01-2550)**

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'AUTORISER l'achat d'un billet de participation au spectacle "Happening virtuel 2021", au bénéfice de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, qui aura lieu en direct en webdiffusion le 24 février prochain à 17 h 30.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 100 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2. COMMUNICATIONS (02)**

**3. RESSOURCES HUMAINES (03)**

**2021-03-055 3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 7 février au 6 mars 2021 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-056 3.2. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - SYLVAIN VILLENEUVE - CONTREMAÎTRE MÉCANIQUE - EMBAUCHE (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-321 créant notamment le poste cadre de contremaître mécanique au Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Sylvain Villeneuve au poste de contremaître mécanique avec le statut de cadre à l'essai en date du 29 mars 2021.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite du processus de sélection.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Villeneuve pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-057 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 163 - MESURE DISCIPLINAIRE (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 163.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 163 sans solde pendant huit jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-058 3.4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 443 - MESURE DISCIPLINAIRE (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 443.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 443 sans solde pendant un jour.

QUE la date de suspension soit déterminée ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)**

**2021-03-059 4.1. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - FÉVRIER 2021 (04-3750)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de février 2021 totalisant 1 336 191,03 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)**

**6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)**

**7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)**

**Avis de motion**

**7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - STATIONNEMENT (RMH 330-2021) - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 713 intitulé "Règlement relatif au stationnement (RMH 330-2021)" et dépose le projet de règlement.

**2021-03-060 7.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE - MISE À JOUR DU 1ER JANVIER 2021 DE L'ANNEXE A (07-7000)**

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vigueur depuis 2009;

CONSIDÉRANT l'annexe A qui comporte les taux des demandes d'intervention en renfort;

CONSIDÉRANT l'article 5.1.1 de l'entente concernant la révision des taux indiqués à l'annexe A.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'ADOPTER la mise à jour du 1er janvier 2021 de l'annexe A de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)**

**11. GESTION DU TERRITOIRE (30)**

**2021-03-061 11.1. LOTS 1 578 291 ET 1 822 234 (PLACE MADORE) - LOTISSEMENT - FRAIS DE PARC (30-6200)**

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville et Houde Allard-Ménard inc. (ci-après, le "Promoteur") relative à des travaux municipaux dans le secteur du Boisé, sur les lots actuels numéro 1 578 291 et 1 822 234;

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement des dits lots dans le but de permettre une subdivision en lots distincts, prêts à construire;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à l'approbation d'une opération cadastrale relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues par le Règlement sur les permis et certificats.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire que le Promoteur cède gratuitement à la Ville un terrain qui convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties et le plan des frais de parc préparé par BC2, version 30, soumis à la Ville par le Promoteur, sur lequel sont identifiés les terrains à céder.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'aux fins de frais de parc, le Promoteur s'engage à céder gratuitement à la Ville une superficie de terrain comprise sur les lots projetés 6 336 019 et 6 336 022 égale à 10 % de la superficie du terrain compris dans le plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Louis Boudreault, dossier

numéro 1247551, minute 26605, daté du 11 novembre 2020 (version finale éditée le 4 février 2021).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-062 11.2. 37, BOULEVARD PERROT - ZONE C-35 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION POUR LE COMMERCE "GROUPE FIRMA / ROCKETHAMMER" (30-8000)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction d'un bâtiment commercial de trois étages pour les bureaux du Groupe Firma et de RocketHammer au 37, boulevard Perrot, dans la zone C-35;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 17 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction d'un bâtiment commercial de trois étages pour les bureaux du Groupe Firma et de RocketHammer au 37, boulevard Perrot, dans la zone C-35, avec les conditions suivantes:

- Qu'un plus grand espace pour l'entreposage de la neige soit aménagé ou qu'un contrat pour le retrait de la neige soit conclu annuellement;
- Que des aménagements paysagers soient ajoutés au pourtour et, si possible, dans le respect de la réglementation municipale, que le verdissement de l'aire de stationnement soit augmenté;
- Que des solutions plus écologiques pour la toiture soient proposées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-03-063 11.3. 37, BOULEVARD PERROT - LOT 1 575 681 - PROJET DE REDÉVELOPPEMENT - FRAIS DE PARCS (30-8000)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour l'immeuble sis au 37, boulevard Perrot, sur le lot 1 575 681, afin d'y construire un bâtiment commercial de trois étages;

CONSIDÉRANT que l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement tel que défini par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues par ledit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le propriétaire du lot 1 575 681 verse à la Ville une somme de 6 360,30 \$ aux fins de frais de parc, représentant 5 % de la valeur uniformisée du terrain à redévelopper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 19 h 56 à 20 h 20.

**2021-03-064 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 13 AVRIL 2021.

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE